

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2017

RECHERCHE ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES - (N° 370)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD6

présenté par

Mme Batho, M. Bouillon, M. Saulignac, M. Garot et M. Le Foll

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 7, supprimer les mots :

« destinés à un usage énergétique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La modification apportée par le Sénat dénature le projet de loi, il convient de rétablir la rédaction adoptée par l'Assemblée nationale en première lecture.